



Section Charente-Maritime

<http://www.dgfip.cgt.fr/17/>

mail de remplacement jusqu'à nouvel ordre: cgtdfip17@gmail.com

BULLETIN D'INFORMATION COVID 19 n°4

Le Jeudi 26 Mars 2020

Bonjour à vous tous

À première vue, nous avons peut-être réglé nos problèmes d'envoi de mail sur les messageries professionnelles de nos agents figurant sur les listes de diffusion. Nous ne savons pas combien de temps, ces envois tiendront.

Nous nous excusons auprès des agents qui ont dû recevoir à plusieurs reprises nos messages.

Ceci étant dit. Vous trouverez ci-dessous le condensé de deux réunions en audio-conférence qui se sont tenues le mardi 24 mars 2020 à 08h30 et le jeudi 26 mars à 08h30.

Sont présents à ces réunions, les secrétaires de sections (FO, CGT, Solidaires et CFDT), le secrétaire du CHS-CT (*rôle exercé par la CGT*), le médecin de prévention et côté direction, le directeur départemental, parfois ses adjoints et un représentant du service RH

Evolution de l'épidémie à la DDFiP 17

La médecine de prévention a comptabilisé pour :

- Le mardi 24 mars 1 agent testé au Covid 19 et 9 cas suspects.
 - Le jeudi 26 mars 1 agent testé au Covid 19 et 12 cas suspects. (Aucun agent n'est hospitalisé)
- Il est à noter que les trois cas qui se sont rajoutés entre mardi et jeudi sont des agents qui n'étaient pas dans les services (*soit en télé-travail soit empêchés donc confinés*)

Ce chiffre peut être minoré car 60 % du personnel est confiné à ce jour et ne donne pas forcément des nouvelles. Cf Chapitre taux de présence

Nous avons proposé à titre exceptionnel que la direction prenne des nouvelles des agents confinés (notamment célibataires) car nous craignons qu'une partie d'entre eux puissent connaître des difficultés psychologiques pendant ces semaines d'isolement de liens sociaux. Le directeur a relayé cette proposition à ses chefs de service

Au cours de ces deux réunions, il a été effectué un petit récapitulatif des cas qui peuvent se présenter

Une règle d'or que nous pourrions résumer ainsi « je contacte la médecine de prévention et les services de ressources humaines. »

Vous êtes malade (Courbatures, Perte du goût et de l'odorat, fièvre, toux), Vous devez très rapidement contacter votre médecin traitant pour être suivi sur l'évolution de cette maladie (*Message de la médecine de prévention*). Vous devez aussi informer le médecin de prévention ainsi que les Services Ressources Humaines surtout si vous êtes réquisitionné. En effet, il existe un différentiel de traitement entre les agents du public et du privé. En effet, Les salariés du privé ont la possibilité d'obtenir un arrêt de travail via le site Amélie et c'est pourquoi les médecins généralistes ne font pas d'arrêt de travail systématique. En cas de défaut, d'arrêt

de travail si vous êtes réquisitionné c'est le médecin de prévention qui prendra le relais en émettant des autorisations d'absences

Vous n'êtes pas malade, mais vous avez été en contact dans votre cercle de confinement avec une personne malade. Vous contactez rapidement la médecine de prévention et les services RH. C'est le médecin de prévention qui met en place la quatorzaine.

Sur les agents fragiles. Ils se sont fait connaître (en principe) à la médecine de prévention pour être mis au confinement. Si ce n'est pas le cas, **vous attendez quoi ?**

Les retours de congés de longue maladie (*autre que le covid 19*). Ses agents doivent obligatoirement contacter les services RH et la médecine de prévention. Pour les agents qui connaissent des collègues dans ce cas de figure, n'hésitez pas à les contacter. Il faut signaler que les commissions de réformes à cause du Covid 19 ne se réunissent plus, cela retarde d'autant plus le retour des collègues dans certains cas et peut avoir des conséquences financières non négligeables.

Le taux de présence dans les services

Lundi 23 Mars 2020 : 187 présents

Mardi 24 Mars 2020 : 178 présents

Mercredi 25 Mars : 184 présents

Cela représente un taux de présence de 20 à 21 % du personnel sachant qu'environ 40 % du personnel a été réquisitionné. (*Mise en place d'un système de rotation.*)

Le directeur a fait un rappel à l'ordre aux chefs de service sur la notion de présence. Une fois les tâches essentielles terminées, les agents sont appelés à rentrer chez eux.

Nous demandons aux agents confrontés à des chefs de service qui ne respectent pas ses recommandations de nous avertir via notre mail ou par téléphone.

Nous avons bien conscience que c'est un chiffre global et nous continuons **à nous interroger si tous les services respectent bien les mesures de distanciations sociales**. Le directeur reconnaissant qu'il fallait faire encore un effort dans la réduction du taux de présence notamment sur les petites structures (*Réseau local des trésoreries*).

Nous avons aussi un doute aussi les trésoreries hospitalières.

Les mesures de distanciations préconisées dans les services (*je préfère parler de sécurité sanitaires à minima*) dans les services sont :

Les mesures barrières dans le cadre du PCA au bureau

Il est rappelé l'importance de faire respecter les mesures barrière et notamment sur le lieu de travail
Se protéger soi-même et protéger les autres est essentiel

- respecter une distanciation entre collègues de plus de 1 mètre au bureau, dans les zones de repli, de convivialité au restaurant, à la machine à café et même à l'extérieur ;
 - ne pas se serrer les mains, ou s'embrasser ;
 - se laver régulièrement les mains ;
 - utiliser des mouchoirs à usage unique pour se moucher tousser ;
 - éternuer ou tousser dans le pli de son coude ;
 - ne pas passer son combiné téléphonique à un collègue au cours d'une conversation ;
 - nettoyer son combiné téléphonique, son clavier en début de journée ou lorsqu'une autre personne l'a utilisé ;
 - en cas d'utilisation des transports collectif : éviter les heures de pointe et aménager les horaires, préférer d'autres moyens : vélo, deux roues, voiture individuelle, éviter le covoiturage ;
 - dans les bureaux : espacer les postes de travail de 2 mètres, un agent par marguerite, privilégier les bureaux individuels, aérer les bureaux 3 fois par jour pendant 15 mn ;
 - renforcer l'hygiène des locaux : toilettes, poignées des portes, les surfaces en libre service (plan de travail, banque d'accueil, clavier, souris) ;
 - se placer à une distance de 1 m lors de la prise de repas avec des collègues (même en extérieur) ;
 - organiser les réunions en audio ou en visio ;
- si les réunions ont lieu en présentiel, aménager la salle pour qu'elle garantisse une distance minimale entre chaque participant (1, 5 m de distance), en réduire la durée, aérer la salle régulièrement (toutes les 2 h).*

Service de médecine de prévention

Contactez-nous le plus rapidement possible si ces règles ne peuvent pas être mises en place dans votre service.

Le télétravail

Nous avons fait remonter le questionnement de pas mal d'agent réquisitionné sur le télétravail et le manque de matériel.

Voici l'état actuel du nombre de portable télétravail dans le départemental

Mercredi 23 Mars 2020 : 77 agents en télétravail

Vendredi 25 Mars 2020 : 107 agents en télétravail

Cette augmentation provient du fait que la direction avec les services informatiques configure 40 portables neufs en télétravail

Une partie non négligeable de ces portables sont tournées vers des missions non essentielles. La question de récupérer une partie des portables des services des domaines, des brigades de vérification, se pose à la DG pour être réattribués à d'autres missions. Il reste toujours la problématique de la conservation des données professionnelles des anciens utilisateurs et la capacité de la CID à faire face. **Affaire à suivre.**

Nous avons aussi posé la question du nombre de demande effectuée par les chefs de service sur les missions essentielles

La direction dit avoir eu 60 demandes pour 40 possibilités.

Nous avons demandé que la priorité soit accordée si possible aux services dont le taux de présence ne permettait pas le respect des mesures barrières préconisées par la DGFAP. Nous pensions notamment aux trésoreries hospitalières.

Conclusion

Les trois prochaines semaines vont s'avérer cruciales pour le système hospitalier de notre département qui va devoir affronter le pic de l'épidémie.

C'est pourquoi nous ne relaierons pas dans ce compte rendu les problématiques liées à l'exercice des missions. Notre but premier, notre unique but à ce jour c'est de nous protéger collectivement en réduisant de manière drastique les interactions sociales physiques.

Protégez-vous et vos proches en respectant et en faisant respecter les mesures de distanciations.

N'hésitez pas à nous écrire et à réagir.

Tel 06 04 02 63 61 M Robert Franck (Secrétaire du CHS-CT 17)

Tel 06 87 46 81 43 M Buffeteau Roger (Secrétaire de Section)